

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} mars 2025 Tarifs en € HT

Professionnels * et Agriculteurs

Artisans, Commerçants, Professions libérales, PME,
Sociétés Civiles Immobilières, Associations *

* Professionnels et Associations ayant un chiffre d'affaires TTC annuel inférieur à 3 millions d'euros.

Comme chaque année, nous souhaitons vous informer de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque. Ces conditions sont valables à partir du 1^{er} mars 2025 et sont susceptibles d'être modifiées ou complétées. Les tarifs sont exprimés hors taxes. Seules les tarifications suivies de la mention "TVA" sont assujetties à celle-ci. Dans ce cas, s'y ajoute la TVA au tarif en vigueur au moment de l'opération. Pour plus de lisibilité, vous retrouverez facilement en tête de cet extrait, les produits et services les plus utilisés par nos clients. Les produits et services sont classés par univers de besoins.

Pour une information complète et exhaustive de nos dernières conditions en vigueur, nous vous invitons à vous rendre dans votre agence ou sur www.credit-agricole.fr/ca-nmp. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous recommander les solutions les plus adaptées à vos besoins. Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

 Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture de compte/Clôture/Transfert de compte	GRATUIT
---	---------

Relevé de compte mensuel papier/Relevé de compte e-relevé - toutes périodicités	GRATUIT
---	---------

Gestion du compte

Frais de tenue de compte ¹	12,30 €/MOIS
---------------------------------------	--------------

Frais de tenue de compte SCI ² (Facturation à partir du 01/10/2025)	1,80 €/MOIS
--	-------------

Commission de mouvements ¹ (sur opérations de débit hors mouvements financiers)	0,14 %/MOIS
--	-------------

 Banque à distance

Service Crédit Agricole en Ligne

Pro Gestion ¹ (Virements multiples, gestion des effets de commerce, passage ordres de bourse)	12,70€/MOIS
--	-------------

 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Carte Professionnelle Mastercard à Autorisation Systématique ^{3 4}	44,05 €/AN
---	------------

Carte Business Mastercard débit ^{3 4}	63,00 €/AN
--	------------

Carte Business Executive Mastercard débit ^{3 4}	151,10 €/AN
--	-------------

Frais de mise en opposition de la carte par la banque/le titulaire/l'entreprise	GRATUIT
---	---------

Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	11,00 €
---	---------

¹Gratuit pour les titulaires d'un Compte à Composer «Agri ou Pro». Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

²Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

³Sont considérées comme des cartes de débit : les cartes à débit immédiat et les cartes à autorisation systématique.

⁴25% de réduction sur la 1^{re} carte pour les titulaires d'un Compte à Composer «Agri ou Pro». La réduction est directement déduite du montant de la cotisation annuelle. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

Virements SEPA⁵ (frais par opération)

En agence Par Internet⁶/
Appli Ma Banque⁷

Frais par virement SEPA ⁵ occasionnel		
- vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
- vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) appartenant à l'EEE ⁸	4,90 €	GRATUIT

Virement télétransmis ⁹ unitaire vers un compte détenu au CA ou vers une banque appartenant à l'EEE ⁸	-	0,32 €
---	---	---------------

Virement de trésorerie ⁹	24,20 €	6,70 €
-------------------------------------	----------------	---------------

Prélèvements SEPA⁵

Révocation sur mandat de prélèvement	GRATUIT
Opposition sur prélèvement	22,00 €
Prélèvement télétransmis ⁹ (unitaire)	0,32 €

Offres groupées de services (TVA)

Tarif HT/MOIS	Agriculteur	Professionnel
Comptes à Composer : À partir de	15,10 €	16,50 €
Offre EKO PRO ¹⁰		6,00 €/MOIS

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention (somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

11,00 €/OPÉRATION
Plafond : 6 OPÉRATIONS/JOUR
Plafond :
50 Commissions d'Intervention/MOIS

Découverts et Crédits

Commission de plus fort découvert	0,08 %/MOIS
Découvert passager (facturé à partir du 10/2025)	MONTANT FORFAITAIRE PLAFFONNÉ À 100,00 €

Autres services

Versement d'espèces inférieur ou égale à 5€	2,00 €/OPÉRATION
Versements d'espèces effectués au cours d'un même mois ¹¹	5,00 €/OPÉRATION
Réservations de valeurs ¹²	5,00 €/OPÉRATION

Solutions d'Échanges de Données Informatisées

€/MOIS	Sans signature	Avec Signature Crédit Agricole ¹³	Avec Signature toutes banques ¹³
Ediweb [*]	24,20 €	28,55 €	31,75 €
Ebics ^{**}	46,05 €	50,40 €	53,60 €

* Ediweb : Forfait mensuel droit d'accès de mise à disposition du relevé journalier d'opérations, transmission et validation de fichiers d'ordres.

** Ebics : Forfait mensuel transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations.

Le prix du contrat est fixé pour une structure et si le contrat doit porter sur plusieurs structures, le prix pourra être majoré jusqu'à 100%.

⁵ Soumis au Règlement Européen 518/2019 : opérations par carte (paiements et retraits) et virements en Euros et virements en devises (Règlement 518/2019) dans l'Espace Economique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque.

⁶ Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne. Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

⁷ Ma Banque : téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détentio

⁸ Liste des pays concernés : se reporter à la cartographie du guide détaillé des Principales conditions tarifaires (p.34).

⁹ Pour les clients titulaires d'une convention de Télétransmission.

¹⁰ Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

¹¹ A partir du 11^{ème} versement effectué au cours d'un même mois.

¹² A partir de la 2^{ème} réservation dans le semestre.

¹³ Signature des ordres de virement.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n° 444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 259, N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.

